

MAIRIE
DE
MONTRÉSOR



MONSIEUR LE MAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTRESOR
A .

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 JUILLET 2023

Compte rendu.

Nombre de conseillers en exercice : 09.

Présents : 06. Votants : 07. Absents : 3.

Le 13 juillet 2023 à 20h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Montrésor, sous la présidence du Maire, Frédéric GAULTIER.

Etaient présents : Mme PIVET. M.M. GAULTIER, LALIEUX, MOUSNY, POUIT, TOURATIER.

Absents : Mme MEUNIER. M.M. COURATIN, GALLAIS.

M. Pascal COURATIN a donné pouvoir à M. Gilles MOUSNY.

Date de convocation et d'affichage : 08 juillet 2023.

M. Thierry TOURATIER a été nommé secrétaire de séance.

Décisions du Maire.

- Location de l'appartement communal 32, Grande Rue à M. Jérôme PORET à compter de juillet 2023.

Points d'information.

- Remerciements du président de l'association nationale des *Plus Beaux Villages de France* pour l'accueil réservé par la commune de Montrésor à la commission nationale du 30 juin – 1^{er} juillet.
- Un point est fait sur le projet Terrecole, la structure prendra en charge la première situation financière du prestataire retenu pour l'accueil d'un médecin à Montrésor.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil municipal du vendredi 09 juin 2023.

Il est approuvé à l'unanimité des votants.

Gestion des bâtiments communaux

1. Mise en place d'une téléalarme pour l'ascenseur de la Mairie.
 - L'entreprise SCHINDLER, actuellement titulaire du marché, propose une prestation à 2 959, 28 € TTC et un contrat de maintenance maintenu à 3 151, 21 € TTC.
 - L'entreprise OTIS, consultée par la Mairie, offre une prestation à 2 140, 80 € TTC avec un coût de maintenance de la téléalarme à 13, 08 € TTC.Les conseillers s'accordent pour une remise à plat du contrat existant comprenant notamment une concertation avec le prestataire actuel.
2. Groupement de commandes réservé au contrôle des installations électriques.

Le contrat de maintenance actuel détenu par Bureau Veritas s'élève à 1 158, 25 € TTC. Sa validité court jusqu'en avril 2026.

La consultation dans le cadre du groupement de commandes a permis une proposition de maintenance à 871, 20 € TTC.

A l'instar du point précédant à l'ordre du jour, une démarche de dialogue sera engagée avec le prestataire actuel, soit pour une rupture anticipée du contrat, soit pour obtenir un coût de maintenance moins élevé.

Aménagement urbain

3. Aménagement de l'aire de service de camping - cars.

Le Conseil poursuit sa concertation auprès des entreprises.
4. Mise en place de la géothermie et du pôle d'économie circulaire.

Le solde définitif du lot n°1 géothermie détenu par l'entreprise HERVE THERMIQUE s'élève à 451 319, 04 € HT, soit 541 582, 85 € TTC.

L'entreprise BUSSEY & PROVOST présente un avenant d'un montant de 7 073, 80 € HT, soit 8 488, 56 € TTC dans le cadre de la réalisation du pôle d'économie circulaire.

Délibération.

Le Conseil municipal approuve le solde du lot n°1 géothermie et l'avenant BUSSEY & PROVOST pour le pôle d'économie circulaire.
5. Participation au projet Terrecole.

Le Conseil municipal a délibéré le 02 décembre 2022, décidant l'adhésion au projet Terrecole.

Le montant de l'adhésion au projet s'élève à 5 573, 94 €, montant non précisé lors de la délibération du 02 décembre 2022.

Délibération.

Le Conseil approuve le montant de l'adhésion, soit 5 573, 94 € sur 5 ans.

Budget - Finances

6. Approbation de la délibération budgétaire modificative n°2.

Le montant de l'affectation du résultat final de 2022 a été ajusté à 55 389, 48 €.

Délibération.

Le Conseil municipal approuve cette modification budgétaire.

Questions diverses

